

smitom

SMITOM DU SANTERRE | LE MAGAZINE D'INFORMATION SUR LES DÉCHETS



ET SI ON OFFRAIT UNE
NOUVELLE VIE À
NOS BIODÉCHETS ?

LE COMPOSTAGE

où en est-on sur le
territoire du SMITOM ?

LES ACTUS

Les consignes pour
bien trier

Quelles sont les nouvelles
filiales en déchèterie ?

LE COMPOSTAGE



VRAI-FAUX

Un composteur est une poubelle pour les déchets de jardin

FAUX

Composteur = Mauvaises odeurs !

FAUX

Au moins **50%** des déchets que je jette dans la poubelle ménagère peuvent aller dans le composteur

VRAI

QU'EST CE QUE JE METS DANS MON COMPOSTEUR ?

DÉCHETS CARBONÉS

(broyat de branches, copeaux, sciure, paille sèche...)

DÉCHETS AZOTÉS

(épluchures, reste de repas, marc de café, sachet de thé, herbes...)

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE MATURATION

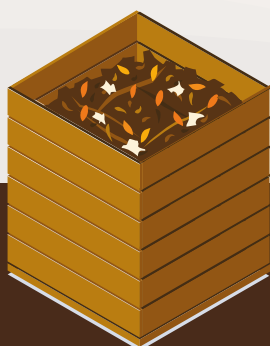
01

LA DÉCOMPOSITION

Phase de montée en température (jusqu'à 80° C).

Il faut veiller à l'équilibre des apports : 50 % azote | 50 % carbone

Le retournement régulier permet pendant cette phase de dégrader plus rapidement l'ensemble des déchets et de réinjecter de l'air pour favoriser la remontée en température.



02

LA MATURATION

Phase de baisse de la température

À ce stade de développement, il apparaît, au sein du compost, de nouveaux organismes.

L'activité de tous ces organismes conduit à la destruction d'une partie de la matière organique et à la transformation plus ou moins complète du reste.



03

L'UTILISATION DU COMPOST

Le compost demi-mûr (de 4 à 6 mois) peut être utilisé en surface, en paillage (il ne peut être utilisé pour les semis).

Le compost mûr (au-delà de 6 mois) peut être incorporé à la terre, notamment pour les semis.



Sommaire

4

LE COMPOSTAGE

- Où en est-on sur le territoire du SMITOM ?

6

LES ACTUS

- Visite du centre de tri
- Les consignes pour bien trier

7

LES ACTUS

- Quelles sont les nouvelles filières en déchèterie ?
- Sensibilisation sur le terrain
- Point d'apport volontaire



Yves Cottard

Président du SMITOM
du Santerre

Comme vous le savez, le SMITOM est engagé depuis plus d'une dizaine d'années dans une politique ambitieuse de réduction des déchets sur son territoire. En effet, trier, recycler et valoriser nos déchets sont des gestes indispensables afin de limiter nos impacts sur l'environnement et sur les finances de tous mais réduire c'est encore mieux. Comme nous aimons le rappeler au SMITOM, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

C'est la raison pour laquelle le SMITOM a fait de la réduction des déchets sa priorité.

Réemploi, réparation, seconde main, stop pub, achats responsables ... nombreuses sont les astuces que nous pouvons tous mettre en place pour limiter notre production de déchets et mettre ainsi nos poubelles au régime !

Le SMITOM et ses collectivités adhérentes se sont particulièrement attachés à développer des solutions de gestion de proximité des biodéchets.

En effet, il est bien dommage de collecter, transporter et enfouir nos épluchures de fruits et légumes et autres restes d'assiettes alors que nous pouvons facilement les valoriser à domicile grâce au compostage.

Je vous propose donc de découvrir dans ce nouveau numéro du SMITOM Infos les solutions à disposition sur le territoire pour mieux gérer ses biodéchets.

Bonne lecture.

édito

LES CHIFFRES CLÉS

PRODUCTION
D'ORDURES MÉNAGÈRES

200 KG/HAB/AN

DONT

1/3 EST FACILEMENT
COMPOSTABLE

SOIT

65 KG / HAB / AN
DES DÉCHETS SONT FACILEMENT
COMPOSTABLE

smitom Infos N° 17

MAGAZINE D'INFORMATIONS DU SMITOM DU SANTERRE

15 rue du 14 juillet - 80170 Rosières-en-Santerre Téléphone : 03 22 78 60 69

Email : contact@smitomdusanterre.com - www.presse.smitomdusanterre.com

Directeur de la publication : Yves Cottard - Rédacteurs en chef : Elodie Bouffard et Joel Keller - Rédaction : Sophie Bridoux, Faustine Maillart, Marion Desilles, Christophe Peltiez - Réalisation et mise en page : Originis - www.originis.fr - Crédits

photos : L'équipe Originis - Fotolia - SMITOM - Impression : Inore Groupe Impression - 58 000 exemplaires



Retrouvez-nous sur Facebook en tapant
SMITOM du Santerre dans le moteur de recherche
ou en scannant le QR Code.



Généralisation du tri à la source des biodéchets

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de février 2020 renforce la réglementation en matière de prévention et de valorisation des biodéchets.

Elle fixe une obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets au 1er janvier 2024.

C'est la collectivité qui est obligée de proposer une solution de tri à la source mais les habitants ne sont pas dans l'obligation d'avoir un composteur chez eux.



CENTRE DE TRI DU SMITOM DU SANTERRE



COLLÈGES



PARTAGÉS



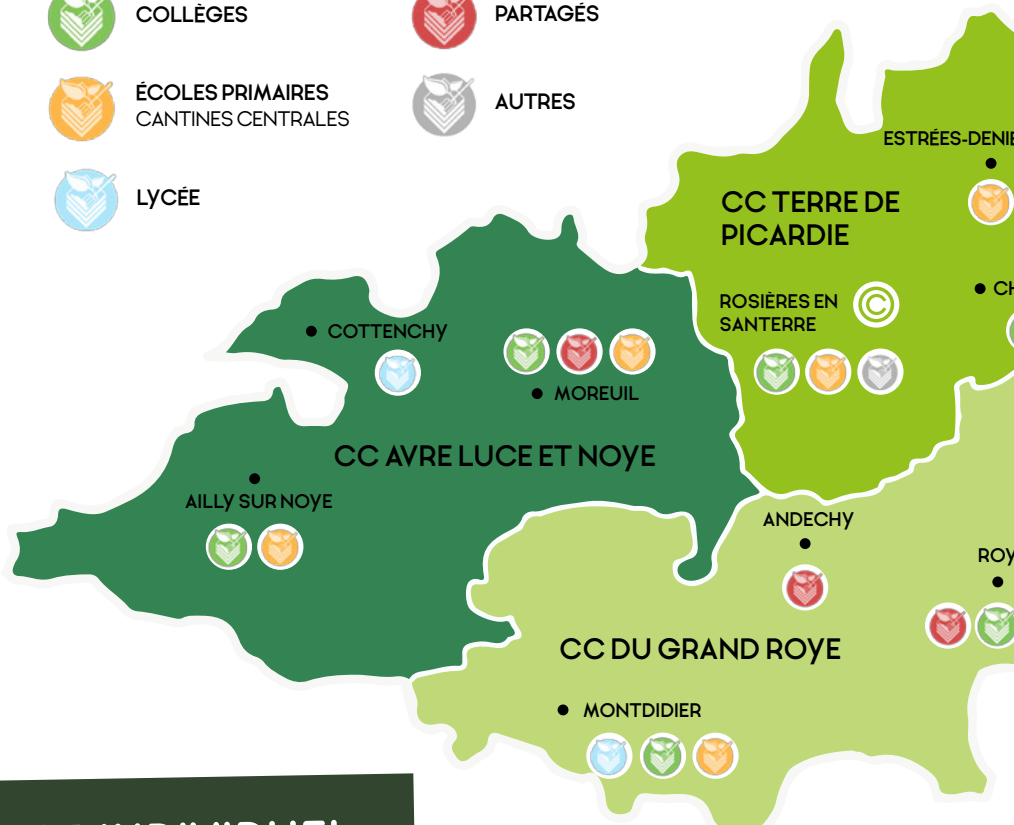
ÉCOLES PRIMAIRES
CANTINES CENTRALES



AUTRES



LYCÉE



COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Ces composteurs individuels sont proposés à prix préférentiel car les Communautés de communes prennent en charge une participation.

Depuis 2018, 1830 composteurs ont été distribués aux ménages via l'opération « Compost et vous ? ».

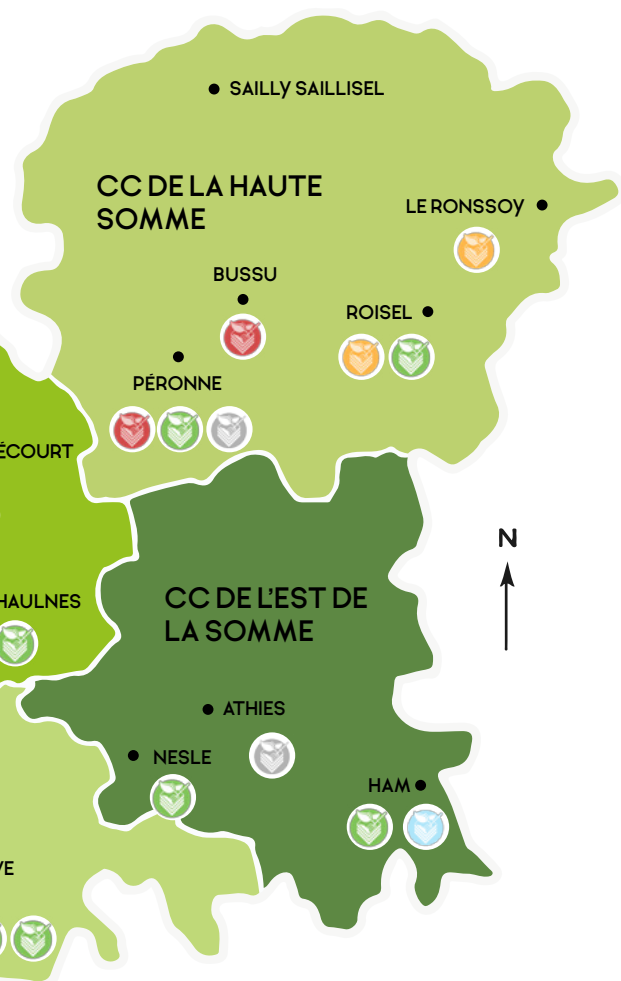
Les habitants qui le souhaitent peuvent réserver leur composteur auprès du SMITOM. Ils seront ensuite conviés à une distribution accompagnée d'une initiation au compostage.



Dans le but d'avoir des informations plus précises sur la **pratique du compostage** au sein de son territoire, le SMITOM du Santerre **vous invite à remplir ce formulaire.**

► Retrouvez ce questionnaire sur notre site internet : presse.smitomdusanterre.com





COMPOSTAGE PARTAGÉ :



Le SMITOM a déployé en partenariat avec les communes, plusieurs sites de compostage partagé à titre expérimental.

Actuellement, les communes équipées d'un composteur partagé sont :

- **BUSSU**
- **ANDECHY**
- **MOREUIL** : 4 quartiers sont équipés (Hautes terres / Mail de la liberté / Rue du 8 mai / Rue Elsa Triolet)
- **ROYE** – Boulevard du Général Leclerc
- **PERONNE** : 4 quartiers sont équipés (La chapelette / Mont St Quentin / Place Audinot / Porte de Bretagne)

COMPOSTAGE GROS VOLUME :



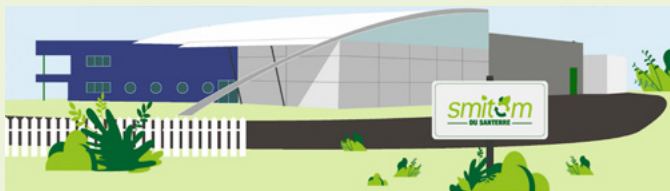
Mise en place de site de compostage « gros volume » en établissements scolaires et assimilés depuis 2012 soit 23 sites (capacité de traitement entre 2 et 10 tonnes par an chacun).

Nous avons équipé, à ce jour :

- 11 collèges
- 3 écoles primaires
- 3 cuisines centrales (cuisines desservant plusieurs écoles)
- 3 lycées
- 1 I.M.E / I.T.E.P
- 1 MARPA
- 1 EHPAD

VISITE DU CENTRE DE TRI

Le SMITOM du Santerre propose des visites de son centre de tri des déchets recyclables au grand public. Celles-ci se déroulent **tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois** sur réservation.



QUAND ?

Tous les 1^{ers} mercredis du mois

OÙ ?

Au centre de tri du SMITOM situé avenue du fossé Pierret à Rosières-en-Santerre

COMMENT ?

En appelant au 03 22 78 60 69 la réservation est obligatoire

DES INFOS ?

Site non accessible aux personnes à mobilité réduite et aux enfants de moins de 8 ans

DURÉE DE LA VISITE : 1 HEURE

A QUOI SERT UN CENTRE DE TRI ?

Il permet de diriger les emballages et papiers vers la bonne filière de recyclage. Il faut les séparer par matière, les trier et les conditionner.

Le rôle n'est pas de séparer ce qui se trie, de ce qui ne se trie pas ; cela perturbe le bon déroulement du process.



LES CONSIGNES POUR BIEN TRIER

« TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT ! »

QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE ?

Il est destiné à contenir et à protéger des marchandises permettant leur manutention et leur acheminement* (ex : pot de yaourt, film de pack d'eau, barquette de jambon, tube de dentifrice ...)

**Du producteur au consommateur*

Les objets ne vont pas dans le sac jaune (ex : poêle, jouets en plastique, piles, clavier d'ordinateur ...)

- VIDER L'EMBALLAGE, NE PAS LE LAVER



- LAISSER LES BOUCHONS SUR LES BOUTEILLES VIDES



- NE PAS DÉCHIRER EN PETITS MORCEAUX LE PAPIER



- NE PAS EMBOÎTER, NI EMPILER LES EMBALLAGES (POUR BIEN SÉPARER LES MATIÈRES LORS DU TRI)



UN DOUTE SUR LE TRI ?

Consulter l'application du guide du tri

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI QUI VOUS FACILITE LE TRI AU QUOTIDIEN



Guide du tri

Téléchargez sur Google play

Téléchargez dans l'App Store



QUELLES SONT LES NOUVELLES FILIÈRES EN DÉCHÈTERIE ?

L'année 2023 a permis la mise en place de nouvelles filières de réemploi et de valorisation en déchèterie. Désormais, les articles de bricolage et de jardin, les jouets, les articles de sport et de loisirs ne vont plus dans la benne « encombrants » et ne sont plus destinés à l'enfouissement.

Ces nouvelles filières permettent à vos objets soit de vivre une nouvelle vie grâce au réemploi ou à défaut sont recyclés pour devenir des nouveaux objets.

Articles de Bricolage et de Jardin

Tels que les caisses à outils, les seaux, les tuyaux d'arrosage, les outils de peinture, les abris de jardin, les jardinières...



Jouets

Tels que les peluches, les toboggans, les balançoires, les poupées, les jeux de sociétés, voitures à pédales...



Articles de Sport et de Loisirs

Tels que les ballons, les rollers, les articles de pêche, les raquettes, les tentes de camping, les trottinettes...



Et surtout avant de jeter, pensez au don ou la vente de seconde main pour les objets que vous n'utilisez plus !

SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Nous avons réalisé **303 animations**, ce sont **6 393 enfants** qui ont été sensibilisés au tri, à la réduction des déchets et au recyclage.

Nous avons également sensibilisé le grand public lors d'événements locaux comme :

- Festival Rétro C Trop à TILLOLOY
- Fête des villages fleuris à GUYENCOURT SAULCOURT
- Semaine de la citoyenneté à MONTDIDIER
- Moreuil en fête à MOREUIL
- Brocante à CARRÉPUIS
- Foire St Michel à PÉRONNE
- SARCOM 2023 à ROSIÈRES EN SANTERRE



POINT D'APPORT VOLONTAIRE

TEXTILES

Les habitants ont à leur disposition des conteneurs permettant d'y déposer des textiles.

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Les vêtements, linge de maison et chaussures déposés dans les conteneurs seront majoritairement reportés ou recyclés.



L'adresse pour trouver un point d'apport volontaire près de chez vous :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-d-apport>

LES CONSIGNES À SUIVRE :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un **sac fermé (30L)**



Vos **chaussures liées par paire** et dans un **sac fermé (30L)**

Même usés ils seront valorisés. **MERCI**



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Que deviennent vos dons ?

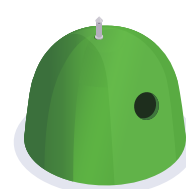


VERRE

Dans les conteneurs à verre, vous pouvez déposer **bouteilles, pots et bocaux en verre**. Pensez à enlever les capsules, bouchons, couvercles.



Ne pas mettre la vaisselle cassée, miroirs, ampoules, seul les emballages en verre sont acceptés





smitom
DU SANTERRE



COMPOST *et vous ?*

RÉSERVEZ VITE
VOTRE COMPOSTEUR

ET APPRENEZ À CRÉER
VOUS-MÊME VOTRE
ENGRAIS NATUREL



**Photo non contractuelle*



INSCRIPTIONS

03 22 78 60 69

(ou pour plus d'information sur les modalités et tarif)